

Nous, membres du comité demanderons instamment que l'on adopte ces réformes. Il nous paraît impératif de renforcer la loi, au lieu de la laisser s'étioler, ce qui semble être le cas puisque le gouvernement libéral n'a pas trouvé le moyen dans le bill qui nous est présenté de mettre un terme aux échappatoires dont nous avons été témoins.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots à la suite de la présentation du bill C-5, qui fait suite à l'étude en comité qui a été recommandée par la Chambre. On dit dans la recommandation que ce projet de loi prévoit trois types principaux de modifications. La première qui touche l'enregistrement des partis politiques et les dépenses d'élections, la deuxième qui vise à faciliter l'application des mesures administratives contenues dans la loi suivant la recommandation du directeur général des élections, et enfin les modifications qui amélioreront l'organisation matérielle des scrutins et compléteront les autres modifications d'ordre administratif, et dont l'adoption est également recommandée par le directeur général des élections.

Monsieur le président, c'est la troisième fois que l'on apporte des modifications à la fameuse loi intitulée «Loi électorale du Canada», principalement en ce qui touche aux dépenses, aux dons politiques, aux dépenses électorales, au contrôle des dépenses électorales, et ainsi de suite.

En 1974, la loi que nous avons adoptée était tellement compliquée que certains partis, et tout particulièrement le Parti Crédit Social du Canada, ont eu beaucoup de difficultés dans l'interprétation d'abord de cette loi et encore plus dans son application. Nous avons été aux sources au début pour tenter de nous informer et de nous faire expliquer la loi auprès du président des élections et du ministre du Revenu, et il est étonnant de constater que ces mêmes personnes ne pouvaient pas nous donner les explications qu'on réclamait.

D'ailleurs on dit à peu près ceci: Peu après l'adoption en janvier 1974 de la loi sur les dépenses électorales qui, tous en conviennent, est assez compliquée, le directeur général des élections convoquait une réunion des principaux membres du bureau national des divers partis politiques représentés à la Chambre des communes pour tout simplement former le comité qui existe actuellement en vue d'étudier une nouvelle réforme. Mais après 1974, il y a eu des modifications à cette loi pour la clarifier, de sorte qu'en 1975, ces modifications-là ont prévalu, mais, nous, nous étions déjà victimes de la loi tellement compliquée et tellement obscure de 1974, de telle sorte que la population a eu l'impression que le Parti Crédit Social du Canada avait profité de l'année 1974, alors que nous n'avons pas eu un cent des dons cette année-là, parce qu'il nous en a coûté plus cher de lutter contre le Bureau du revenu et la Gendarmerie royale du Canada qui surveillaient tous nos bureaux. Il nous en a coûté plus cher que les quelque \$1,000 qui nous sont restés. C'était là les conséquences de cette loi-là de 1974, loi que les partis au pouvoir avaient fait pour eux, et ils en ont bénéficié largement. D'ailleurs, chaque année ils en bénéficient.

Encore cette année, le parti libéral a recueilli tout près de six millions de dollars. Six millions de dollars par année pendant quatre ans, cela fait 24 millions de dollars pour aborder les élections. Cela fait de l'argent!

### *Loi électorale du Canada*

Alors que nous, en 1974, nous avons à peine recueilli \$200,000 et la Gendarmerie royale du Canada était à nos trousses dans tout le Canada. Si c'est cela qu'on appelle essayer de donner justice aux partis politiques, essayer de mettre un peu d'équité là-dedans, je vous assure, monsieur l'Orateur, que pour notre part nous n'avons pas obtenu justice. Nous avons été bouleversés et nous avons été poursuivis sans cesse, à tel point qu'à certains jours, je l'ai mentionné à la Chambre, alors que je téléphonais au ministère du Revenu national (fédéral) pour obtenir des explications sur des dossiers des citoyens de ma circonscription, c'était la GRC qui me répondait. Je suis intervenu à la Chambre pour vous demander, monsieur l'Orateur, si vous aviez donné des ordres à la GRC ou qui en avait donné, pour répondre aux députés au bureau du Revenu national. Je pense que de cette année-là nous allons nous souvenir. C'est pour cela que je veux ici essayer de faire quelques suggestions pour amender cette fameuse loi électorale dont on dit qu'elle a été édictée afin de donner justice aux citoyens, alors que ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, la loi électorale permet toutes les injustices possibles et permet aux partis qui ont de l'argent d'acheter des électeurs, d'acheter des élections. C'est pour cette raison qu'encore aujourd'hui, avant de le déférer au comité permanent des privilèges et élections de la Chambre des communes, ce bill devrait être déféré au comité de la Chambre. J'invite les membres du comité à tenter d'ajouter des amendements à cette loi pour essayer d'y mettre un peu plus de justice.

Après avoir fixé le montant des dépenses électorales, on parle aujourd'hui d'accroître encore ces dépenses-là, à cause du coût de la vie qui augmente. Si on va dans certains foyers, ou constatera que les revenus des gens devraient être accrus, et ils ne sont pas accrus dans tous les foyers où l'on vit en deçà du seuil de la pauvreté. Et ici on veut geler encore les dépenses électorales pour permettre aux grands partis, et non pas aux petits partis, parce que nous autres on a tout ce qu'il faut pour nous barrer, monsieur le président, pour permettre encore aux grands partis d'avoir quelques millions de plus encore; ils ont passé 24 millions, maintenant il leur faut 50 millions pour faire des élections ou même plus. En bien, monsieur le président, si on n'est pas capable de faire des élections pour s'adresser à l'intelligence des gens, si c'est juste le portefeuille qui mène, eh bien, nous aurons toujours les conséquences que nous subissons aujourd'hui.

On en revient aux dons anonymes. Dans la loi de 1974, nous avons l'impression, nous, que les dons allaient être enfin limités ou à tout le moins divulgués, qu'au delà de \$100 les dons politiques devraient être divulgués et nous étions en faveur de cela et d'une limite des dons. Qu'est-ce qui arrive? Il est entendu que, pour le gouvernement au pouvoir qui est toujours présent auprès des grosses compagnies, auprès des banques et tout cela, il y en a des dons. Examinons le rapport de cette année, encore le rapport de 1976. On trouvera des dons pour le parti libéral: \$75,000 ont été donnés par des banques, \$80,000 ont été donnés par des compagnies multinationales, et ainsi de suite; pour faire 6 millions, il en faut des dons. Mais au moins on connaît les noms. Mais là on ne veut plus que l'on connaisse ces noms-là. On demande des dons anonymes. Eh bien, monsieur le président, je suis contre. Quant à se faire rouler, qu'on connaisse le nom des gens qui aident le parti à nous rouler. Ce serait au moins une consola-